

PUBLIC VISE

Employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et moyens techniques. L'encadrant technique est amené à préserver la santé et à assurer la sécurité des travailleurs, à procéder à l'analyse du risque pour les travaux de retrait ou encapsulage sur MCA, à définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli des travaux et au traitement des déchets.

PRE REQUIS

Etre âgé de plus de 18 ans.

Maîtriser la langue française.

Pour les salariés en activité :

Etre titulaire d'une attestation médicale au poste de travail avec un suivi individuel renforcé (SIR)

Pour les stagiaires sans

activités en amiante: Etre titulaire d'une attestation médicale du médecin traitant autorisant le port de protection respiratoire (APR)

DUREE : 10 jours – 70 heures

PRIX : Nous consulter

Nombre de participants maximum : 10

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE ENCADRANT TECHNIQUE **SS3**

SELON LES DEFINITIONS DE L'ARRETE DU 23 FEVRIER 2012

TRAVAUX DE RETRAIT ET D'ENCAPSULAGE

Activité relevant de l'article R 4412-125 du code du travail

Objectifs pédagogiques :

1. Permettre à tout employeur et/ou travailleur d'assimiler les compétences lui permettant d'assumer les responsabilités dans le cadre des opérations de traitement de l'amiante au niveau des :

- **Prise décisions technico-commerciales,**
- **Des études,**
- **De l'établissement des documents techniques ou contractuel,**
- **De la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.**

2. Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante.

3. Concevoir la démarche de prévention du risque amiante.

4. Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante.

Méthode et moyens pédagogiques :

Apport théorique, diaporamas, études de cas pratique, mise en situation sur la plateforme pédagogique, remise d'un classeur technique.

Formation animée par des formateurs titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'INRS.

Contrôle des acquis :

A l'issue de la formation, chaque participant suivra des épreuves – 20 minutes de QCM et 3 heures de mise en situation pratique, visant à évaluer les compétences acquises durant sa formation.

Qualification obtenue

En fonction des résultats obtenus aux différents tests, une attestation de compétence sera délivrée conformément à l'arrêté du 23 février 2012. Dans le cas contraire, il sera seulement remis une attestation de formation.

Conformément à la réglementation, cette formation préalable devra être suivie d'une formation dite de premier recyclage dans un délai de 6 mois maximum.

Siège : ZA DU POLEN

76710 **ESLETTES**

Agence : Route Nationale

62113 **VERQUIGNEUL**

Tél : 02.35.92.99.77

Formation@atek-conseil.fr

✓DIAGNOSTIC

✓FORMATION

✓INGENIERIE

✓MESURE

Programme

1. Présentation et accueil

2. Définition de l'encadrement technique

- Rôle, responsabilité et organigramme d'une opération,
- Interaction avec les entités intervenant sur les chantiers de désamiantage.

3. L'amiante et ses risques

- Origines, caractéristiques et propriétés,
- Effets sur la santé et facteurs aggravants,
- Terrains amiantifères,
- Matériaux de substitution.

4. Obligation des employeurs

- Notion de la codification des textes et documents,
- Evolution de la réglementation pour la protection des travailleurs exposés aux fibres d'amiante,
- Obligations de l'employeur sur l'emploi des opérateurs de désamiantage,
- Obligations des entreprises de désamiantage,
- Rôles et compétences des autorités de tutelle,
- sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations d'évaluation des risques.

5. Repérage et obligations des donneurs d'ordre

- Déroulement d'un repérage amiante et la réglementation lui afférent,
- Compétences des opérateurs de repérage amiante,
- Différences entre les diagnostics,
- Obligations des propriétaires d'immeubles bâtis,
- Obligations des armateurs de navires français,
- Contenu du DTA,
- Analyse critique de ces documents.

6. Equipements de Protection Individuelle

- Caractéristiques techniques des EPI utilisés sur un chantier de désamiantage,
- Masques à pression positive, masques à pression négative, vêtements et sous-vêtements, protections de la tête, des mains, des pieds et protections spécifiques,
- Consignes d'utilisation,
- Conditions et limites d'utilisation, maintenance et contrôle sur chantier,
- Rédaction de mode opératoire.

7. Equipements de Protection Collective

- Caractéristiques techniques des EPC utilisés sur un chantier de désamiantage,
- Extracteur/recycleur, SAS de décontamination, confinement statique et dynamique, aspirateur, unité de chauffe et de filtration, pulvérisateur et brumisateur,
- Consignes d'utilisation,
- Conditions et limites d'utilisation, maintenance et contrôle sur chantier,
- Rédaction de mode opératoire.

8. Evaluation des risques

- Recherche et analyse des informations permettant de construire l'évaluation des risques,
- Caractérisation et prise en compte des spécificités d'un site à décontaminer,
- Facteurs d'exposition,
- Etablissement de notice de poste,
- Dimensionnement des moyens nécessaires,
- Procédés de retrait et de confinement.

9. Organisation d'un chantier de désamiantage

- Phase d'un chantier de désamiantage,
- Application de l'évaluation des risques à chacune de ces phases.

10. Aéraulique

- Bilan aéraulique prévisionnel,
- Dimensionnement et positionnement des entrées et sorties d'air,
- Principes de circulation des fluides.

11. Plan de retrait et prévention des risques

- Cadre réglementaire du plan de retrait et de confinement de l'amiante,
- Contenu du plan de retrait et de confinement,
- Transmission aux autorités et suivi des modifications,
- Intégration au PPSPS ou au plan de prévention.

12. Mesures et contrôles

- Mesures et contrôles réglementaires sur un chantier de désamiantage,
- Etablissement d'un plan de contrôle,
- Mise en place d'actions correctives et préventives adéquates en fonction des résultats obtenus,
- Enregistrement et archivage des contrôles et mesures.

13. Traitement des déchets

(Sensibilisation au chapitre 1.3 de l'ADR)

- Gestion administrative,
- Définition et classification des déchets de chantier,
- Traitement (enfouissement, vitrification) selon classification (déchets dangereux, non dangereux, inertes).
- Conditionnement (palettisation, ensachage, GRV) et étiquetage,
- Transport.

14. Situations d'urgence

- Situations d'urgence et situations anormales,
- Conduite à tenir en fonction des situations.